



Comité Social d'Administration Local du 8 octobre 2024

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 00 et s'est terminé à 9 h 30. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert et le secrétariat-adjoint par Mme Frédérique Monchy, notre représentante Titulaire. Il s'agit d'un C S A L en seconde convocation, dans la mesure où l'ensemble de nos syndicats avait voté CONTRE la modification de la date de création du P C R P départemental au cours du C S A L du 10 septembre dernier.



Point unique : Modification de la date de création du P C R P départemental.



Les 4 syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Yann Plouviez
Expert, P N C D de Béthune



Point unique : modification de la date de création du PCR P départemental ...

La Direction nous a rappelé que la création d'un PCR P départemental a été décidée avec son siège sur la commune d'Arras et une antenne pérenne sur la commune de Montreuil.

La répartition des emplois entre ces 2 implantations est la suivante :

	Siège Arras	Antenne de Montreuil	Total
A+	2	1	3
A	6	6	12
B	15	8	23
Total	23	15	38

Aussi, afin de préserver les droits des agent(e)s, la Direction propose de modifier la date de création du PCR P départemental au 1er janvier 2025 (au lieu du 1er septembre 2024). Les priorités pourront ainsi s'appliquer dans le cadre du mouvement national de janvier 2025 et du mouvement local du printemps 2025.

Tous les agent(e)s ALD du fait de cette réorganisation pourront participer au mouvement national de mutation de janvier 2025 et devront participer au mouvement local de mutation du printemps 2025 pour obtenir un poste fixe. A cette occasion, ils pourront faire valoir leur priorité (suivre son emploi ou sa mission, priorité pour rester sur la résidence...).

S'ils le souhaitent, les agent(e)s du PCR P de St Omer mutés au PCR P d'Arras ou à son antenne de Montreuil pourront continuer à travailler depuis l'antenne non pérenne de St Omer jusqu'à sa suppression au 1er septembre 2026. Dans ce cas, ils devront attendre leur prise de poste effective au PCR P d'Arras ou à l'antenne de Montreuil pour pouvoir bénéficier de la PRS.

De même, s'ils le souhaitent, les agent(e)s du PCR P de Boulogne mutés à l'antenne de Montreuil pourront continuer à travailler depuis l'antenne non pérenne de Boulogne jusqu'à sa suppression au 1er septembre 2027. Dans ce cas, ils devront attendre leur prise de poste effective à l'antenne de Montreuil pour pouvoir bénéficier de la PRS. Les agents impactés par la restructuration qui n'obtiendraient pas leur mutation au mouvement du 1/09/25 pourront bénéficier de la PRS dès lors qu'ils changent effectivement de résidence administrative d'ici au 1/09/28.

La Direction a rappelé par ailleurs que les agent(e)s, s'ils le souhaitent, peuvent prétendre à l'indemnité de départ volontaire dans le cadre d'une restructuration de service. La rupture conventionnelle permet également d'envisager une reconversion en dehors de la fonction publique.

La Direction a indiqué que dans ce contexte de réorganisation interne de la mission, mais aussi au regard des attentes fortes sur le contrôle des dossiers patrimoniaux et aux plus forts enjeux, portés par le COM et comme l'engagement en a été pris, des groupes de travail seront mis en place dans les prochaines semaines afin d'aborder des thématiques à dominante « métier » et organisationnelle. Ces G T seront animés par des binômes associant le responsable du PCR P unifié et un cadre de la direction, sous la supervision de Marie-Pierre LE FLAOU. Sur ces sujets métiers, un point de situation (audit et/ou GT) sera effectué dans les 18 mois de la mise en place du PCR P départemental



FO, CGT et Nous ont unanimement renouvelé leur vote CONTRE la modification de la date de création du P C R P Départemental.

L'Unsa a voté Abstention.

S'agissant d'un C S A L en seconde convocation, le projet de la Direction est donc définitivement acté.



Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.